



DOSINTERIM
PCR Externe

DOSINTERIM - PCR EXTERNE



Personne Compétente en Radioprotection



DOSINTERIM
PCR Externe

PRESENTATION

LA RADIOPROTECTION DENTAIRE

Vous êtes chirurgien dentiste et utilisez un appareil délivrant des rayonnements ionisants (rayons X). La présence de ce type d'appareil dans votre cabinet vous oblige à mettre en place des contrôles et à réaliser des démarches administratives en matière de radioprotection.

Cette réglementation vous impose de désigner une Personne Compétente en Radioprotection (P.C.R.).

Pourquoi externaliser la fonction P.C.R ?

Être P.C.R, un métier avant tout.

Votre temps dans le cabinet dentaire est précieux et rare.

Ma mission : vous permettre de vous consacrer pleinement à votre activité et à vos patients. Je prends donc en charge l'ensemble des obligations en matière de radioprotection.

Qualité, rigueur, sérieux sont mes maîtres mots.



DOSINTERIM
PCR Externe

Votre PCR dentaire Nathalie BOUMEDJANE

Je suis Nathalie BOUMEDJANE, Personne Compétente en Radioprotection (PCR) externe dans le domaine dentaire.

Mon parcours professionnel répond parfaitement au profil d'une PCR que je mets en œuvre dans ma société.

En effet, pendant huit ans j'ai exercé en tant que technicienne supérieure en imagerie médicale dans plusieurs domaines (la radiologie conventionnelle, la médecine nucléaire, la radiothérapie externe et le bloc opératoire).

Cette expérience en imagerie médicale, m'amène aujourd'hui à échanger concrètement avec les professionnels de santé concernant les enjeux et les obligations en matière de radioprotection.

Par la suite, j'ai complété ses acquis par l'obtention de la Licence professionnelle Dosimétrie et Radioprotection Médicale (D.O.R.A) en 2010, puis par un master I en radioprotection, et par la formation PCR (Personne Compétente en Radioprotection médicale) avec l'organisme APAVE dans le domaine « les sources scellées » et « non scellées dans le médical ».

Mes compétences m'ont permis d'exercer en tant que PCR externe dans des établissements de santé et auprès de cabinets dentaires. J'apporte ainsi conseil et rigueur dans le domaine de la radioprotection médicale.

La combinaison de mes expériences sur le terrain (en tant que professionnel exposé aux rayonnements ionisants) et de mon statut de PCR externe est un atout majeur au service des professionnels de santé utilisant des sources ionisantes.



DOSINTERIM
PCR Externe

PCR Dentaire

J'interviens dans la région Rhône-Alpes activement auprès des établissements dentaires.

Vos attentes :

- que la P.C.R respecte et réalise son rôle et ses missions dans le respect de la réglementation
- que vous puissiez exercer votre profession sans ressentir la contrainte de cette réglementation
- que la planification de nos interventions soit adaptée à votre disponibilité.

Pourquoi le choix de votre PCR est IMPORTANT ?

La PCR doit respecter et réaliser les missions imposées par le code du travail et de la santé publique.

La PCR est désignée sous votre responsabilité (article R. 231-106 du code du travail).

Seul le chef d'établissement est responsable des règles en matière de radioprotection. À l'occasion d'un contrôle, si la PCR n'a pas réalisé ses missions, vous êtes seul responsable. Le choix de votre PCR est donc primordial.

Mes engagements

Mes engagements :

- vous proposer une prise en charge totale en matière de radioprotection
- Vous décharger de la perte de temps liée à la réglementation concernant la radioprotection
- Vous épargner la transmission des documents auprès des autorités et des administrations : ASN, médecine du travail, fournisseur en dosimétrie.
- Vous apporter mon professionnalisme et ma rigueur
- Un seul numéro pour me joindre : 06 08 14 57 88



DOSINTERIM
PCR Externe

Mon rôle et mes missions

Voici mes missions en application du code du travail et de la santé publique :

- Constitution du dossier de déclaration (DEC/Gx)
- Inventaire annuel des sources, envoyé auprès de l'IRSN
- Organisation de la radioprotection :
 - analyses de postes de travail
 - évaluation d'un bilan prévisionnel dosimétrique
 - réalisation des fiches d'exposition pour l'ensemble du personnel
- Délimitation des zones règlementées : arrêté du 15 mai 2006
 - étude de zonage
 - consignes de sécurité
- Réalisation des contrôles de radioprotection internes :
 - 10 mesures prises autour du fauteuil
 - autant de mesures prises derrière les parois de la salle de soins
- Suivi de la réalisation des contrôles de radioprotection externes par un organisme agréé :
 - j'organise le rendez-vous entre l'organisme de contrôle agréé et le dentiste
 - je suis présente lors des contrôles externes
- Surveillance de la radioprotection des travailleurs :
 - création de votre abonnement dosimétrique individuel et d'ambiance
 - suivie de l'ensemble de la dosimétrie
 - gestion lors d'un dépassement dosimétrique
 - création et gestion de votre compte SISERI
 - rédaction du rapport d'activité annuel
- Mise en lien avec la médecine du travail (MDT) attitrée :
 - envoi des études de postes et des fiches d'expositions
 - mise à jours des documents, si changements de personnel ou d'appareils
 - transmission des coordonnées de la MDT auprès du fournisseur dosimétrique et de SIRERI
 - Le médecin du travail doit collaborer à l'action de la personne compétente en radioprotection ([art. R.4451-115 du CT](#)).



DosINTERIM
PCR Externe

- 1 -

Constitution de votre classeur « justificatif de radioprotection »

Je réalise et vous remets votre classeur « justificatif », la constitution et l'organisation de ce support est conforme à la législation.

Rappel : le classeur justificatif doit être constitué et conservé par le déclarant. Il est tenu à la disposition des autorités compétentes (art. 3 de la décision N° 2009-DC-00148 de l'ASN du 16 juillet 2009, homologuée par arrêté du Ministre de la santé du 29 janvier 2010 et publiée au JO du 18 février 2010, consultable sur le site de l'ASN).

- 1 - une copie du ou des formulaires de déclaration,
- 2 - le ou les récépissés de déclaration délivrés par l'ASN à la suite de chaque déclaration.
- 3 - un document attestant du statut juridique de l'entreprise (extrait K-bis, déclaration URSSAF,...).
- 4 - la fiche d'identification de chaque générateur déclaré
- 5 - pour chaque modèle d'appareil :
 - a. une attestation du fabricant relative aux caractéristiques de l'appareil
 - b. le certificat de conformité aux normes
 - c. la description de la répartition des faisceaux de l'appareil
 - d. la description des conditions de déclenchement de l'émission des rayons X
 - e. la description du système de verrouillage des appareils,
 - f. le manuel d'utilisation
- 6 - un descriptif de l'aménagement de l'ensemble des locaux où sont utilisés les appareils à poste fixe : matérialisation du zonage, nature et épaisseur des parois, dispositifs de signalisation, accessibilité, dispositif de sécurité. Ce descriptif comprendra une évaluation de la conformité aux normes de la série NFC 15-160.
- 8 - la description des dispositions destinées à prévenir le vol, la perte ou l'endommagement des appareils.
- 9 - tout justificatif relatif à la reprise d'appareils ou à l'élimination des appareils mis hors service.
- 10 - la liste actualisée des praticiens, manipulateurs et utilisateurs habilités à utiliser les appareils précisant leur(s) employeur(s) respectifs.
- 12 - l'attestation de formation à la radioprotection des patients (à compter du 18 mai 2009).



DosINTERIM
PCR Externe

- 2 -

Constitution de votre classeur « justificatif de radioprotection »

- 13 - la copie de l'attestation de réussite à la formation de personne compétente en radioprotection délivrée par un formateur certifié, de la personne désignée
- 14 - la copie de l'accord formalisé pris entre le chef d'établissement et une PCR externe à l'établissement, le cas échéant.
- 15 - la lettre de nomination de la PCR, signée par l'employeur et mentionnant ses missions.
- 16 - la liste et les justificatifs d'information/formation des personnes amenées intervenir en zone règlementée surveillée ou contrôlée (feuilles d'émargement datant de moins de trois ans, support de formation, etc.).
- 17 - les éventuelles mesures spécifiques (escorte, plan de prévention...) relatives aux personnes extérieures
- 18 - l'évaluation des risques liés à l'utilisation des appareils
- 19 - l'analyse prévisionnelle des postes de travail du personnel manipulant les sources de rayonnements ionisants. Cette analyse conclura sur les modalités de classement et de suivi médical du personnel.
- 20 - le bilan dosimétrique annuel de l'établissement
- 21 - le programme des contrôles réglementaires en matière de radioprotection
- 22 - les rapports de contrôle technique de radioprotection mentionnés aux articles R.4452-12 et 13 du code du travail.
- 23 - tout justificatif démontrant qu'il a été remédié aux insuffisances éventuellement constatées lors des contrôles précités (conséquences à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement) et les dispositions prises pour les prévenir et pour y faire face.
- 25 - les consignes de sécurité applicables en matière de radioprotection.
- 26 - la liste des appareils de mesure disponibles (radiomètres,...) précisant leur marque, leur type, la date de leur dernier étalonnage et de leur dernière vérification.

A cette liste de documents obligatoires, s'ajoute le rapport d'activité annuel, le compte rendu d'intervention, l'inventaire des sources, les courriers administratifs et le bilan dosimétrique (individuel et d'ambiance).



DOSINTERIM
PCR Externe

Demande de devis

Le tarif est fixe, il comprend :

- la constitution de votre classeur « justificatif »
- la réalisation d'un plan conforme aux normes de la série NFC 15-160.
- gestion et suivi de la dosimétrie passive de votre personnel
- les lettres recommandées administratives envoyées avec AR
- une visite annuelle au minimum
- la ou les visite(s) supplémentaire(s)
- vous pouvez me joindre à tout moment sur mon portable, je suis entièrement joignable et dévouée.

Les déplacements peuvent être facturés sous conditions.

Demande de devis, nous contacter :

Par mail : contact@dosinterim-pcr.com

Par téléphone : 06 08 14 57 88

P.C.R. : Nathalie BOUMEDJANE